

Politique de protection des données personnelles

ASSOCIATION BASE & BASE FORMATION :

Dernière mise à jour : 1 septembre 2026

L'ASSOCIATION BASE et BASE FORMATION sont soucieux de la protection des données personnelles. Il s'engage à assurer le meilleur niveau de protection en conformité avec les réglementations européennes et françaises qui lui sont applicables en matière de protection des données personnelles.

Pour toute information sur la protection des données personnelles, vous pouvez également consulter, selon votre situation :

- le site de la Commission Informatique et Liberté www.cnil.fr en France
- le site de l'Autorité de protection des données et le règlement européen <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>
-

Quels sont nos principes en matière de traitement des données personnelles ?

Au regard de la réglementation en vigueur, les traitements de vos données personnelles effectués par l'ASSOCIATION BASE s'appuient sur les principes suivants :

- Les données collectées sont proportionnelles aux finalités des traitements.
- Les finalités de chaque traitement sont déterminées, explicites et légitimes.
- Les traitements sont licites, loyaux et transparents.
- Les données collectées font l'objet de mesures de sécurité, tant organisationnelles que techniques.
-

Qui est le responsable du traitement de mes données personnelles ?

On appelle responsable du traitement la société qui définit pour quel usage et comment vos données personnelles sont utilisées.

Pour les données personnelles collectées sur nos sites Web et applications mobiles, ou lors de vos contacts avec nos équipes, le responsable du traitement est : Mr Jean Pierre DITSCH, directeur de l'association.

ASSOCIATION BASE

3 rue Jean Lurçat
24100 Bergerac

Pourquoi collecté des données personnelles ?

- **La gestion des commandes de formation et de la relation client, la réalisation effective des formations**

Nos clients sont pour la très grande majorité des entreprises privées et des organismes publics, et quelques fois des particuliers. Nous avons besoin des informations qui vous concernent pour la gestion des commandes de formation professionnelle passées par votre employeur, ou par vous-même, et les suites de celle-ci.

Par exemple : l'inscription à une session de formation inter - intra; l'envoi de vos convocations ou de vos identifiants de connexion à notre plateforme; l'accueil dans nos centres et salles de formation ; la vérification des modalités d'inscription (test de prérequis) ; la réalisation de la prestation de formation et le suivi des périodes de formations effectuées ; l'évaluation des connaissances ; l'organisation des inscriptions aux examens de certification ; le suivi de la relation client tel que la réalisation d'enquêtes de satisfaction ; la gestion des réclamations et du service après-vente.

- **La personnalisation de nos services et les messages que nous vous adressons**

Les données vous concernant nous permettent d'améliorer les services que nous vous proposons et les communications que nous vous adressons. Par exemple : nous pouvons vous adresser des e-mails personnalisés.

- **La connaissance client, les statistiques et les performances de notre site**

Nous pouvons utiliser des données anonymes pour analyser l'activité de notre site et améliorer les services que nous proposons. Nous effectuons des mesures d'audience, nous mesurons, par exemple, le nombre de pages vues, le nombre de visites du site, ainsi que l'activité des visiteurs et leur fréquence de retour.

Quelles sont les données personnelles collectées qui me concernent ?

Quelles données ?

Clients et prescripteurs de formation (interlocuteurs du département formation, de la direction des ressources humaines, directeurs et managers)

Les données personnelles collectées et traitées sont principalement : noms, prénoms et coordonnées professionnelles (entreprise, fonction, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone), quelques données de connexion, l'historique de commandes, et toute autre information communiquée spontanément si son contenu est pertinent et proportionnel au regard de la finalité du traitement.

Participants aux formations

Les données personnelles sont collectées soit auprès de l'employeur, soit auprès du participant lui-même lors de l'inscription. Il s'agit principalement des : nom, prénom, coordonnées professionnelles (nom de l'employeur, profession, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone), Curriculum Vitae (obligatoire dans le cadre des formations financées par notre OPCO), quelques données de connexion, évaluations des formations suivies, auto-évaluations sur l'acquisition des connaissances, et toute autre information communiquée spontanément si son contenu est pertinent et proportionnel au regard de la finalité du traitement.

La collecte des données du participant auprès de l'employeur répond à l'obligation légale de formation des employeurs vis-à-vis de leurs salariés.

La collecte des données auprès du participant lui-même répond à l'obligation légale visée au paragraphe précédent ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L 6313-1 du Code du travail. Les données collectées sont alors nécessaires à la réalisation de l'action.

Le cas échéant, en application de l'article D 5211-3 du Code du travail, nous pouvons collecter des informations sur d'éventuelles situations de handicap afin de prévoir les adaptations nécessaires au déroulé de la formation. Ces informations ne sont conservées que jusqu'à la fin de la formation. Elles sont alors retirées de nos systèmes et nous n'en gardons aucune trace.

Quand ?

Pour les prescripteurs de formation (interlocuteurs du département formation, de la direction des ressources humaines, acheteurs, directeurs et managers ...), nous collectons les informations fournies quand :

- Vous demandez la création d'un compte dans notre espace stagiaire.

Pour les personnes qui suivent une formation, nous collectons les informations fournies quand :

- Vous utilisez un compte BASE FORMATION pour récupérer les ressources pédagogiques d'une formation que vous avez suivie.

- Vous évaluez une formation que vous avez suivie.
- Vous naviguez sur nos sites Web et consultez nos produits de formation.
- Vous contactez notre service administratif.
- Vous visionnez un contenu sur la plateforme de formation en ligne

Pour tous, nous collectons les informations fournies quand :

- Vous soumettez une demande d'information.

Quelles sont les communications que je suis susceptible de recevoir ?

E-mails de service :

À la suite d'une commande ou à l'inscription à une formation en ligne ou dans le cadre de la gestion d'un contrat, vous recevrez des e-mails permettant de suivre votre commande ou le bon déroulé de votre formation en ligne ou l'exécution de votre contrat (confirmation de commandes, organisation des formations, lien d'accès à la plateforme de formation en ligne, notifications de rappels et de fin de formation en ligne, récupération des documents administratifs...).

Ces messages de service sont nécessaires à la bonne exécution des commandes et services que vous avez sollicités

E-mails commerciaux et newsletters

En devenant client, si vous ne vous y êtes pas opposé, vous pourrez recevoir des informations et offres par e-mail. Ces messages vous permettent de vous tenir informé de l'actualité, de l'évolution de l'offre de formation, du remplissage des sessions.

E-mails d'enquêtes de satisfaction et de collecte d'avis

À la suite d'une formation suivie ou d'une prestation réalisée, vous pourrez recevoir des e-mails visant à recueillir votre avis ou votre niveau de satisfaction. Ces enquêtes contribuent à améliorer la qualité des formations, adapter nos contenus pédagogiques et garantir un suivi optimal de nos services.

Ces messages peuvent être envoyées directement.

Ces messages ne poursuivent aucune finalité commerciale : ils sont destinés exclusivement à mesurer votre satisfaction et à améliorer nos services. Vous pouvez choisir de ne pas y répondre.

Courriers postaux

Si vous ne vous y êtes pas opposé, vous pourrez recevoir des offres et des informations par courrier.

Sur quelle base légale et pour quelles durées mes données personnelles sont-elles traitées ?

Le traitement de vos données personnelles est justifié par différents fondements (base légale) en fonction de l'usage que nous faisons des données personnelles. Vous trouverez ci-dessous les bases légales et durées de conservation que nous appliquons à nos principaux traitements.

Bases légales des traitements

- **Le contrat** : le traitement des données personnelles est nécessaire à l'exécution du contrat auquel vous avez consenti.
- **Le consentement** : vous acceptez le traitement de vos données personnelles par le biais d'un consentement exprès (case à cocher, contact e-mail ou téléphonique. Vous pouvez retirer ce consentement à tout moment.
- **L'obligation légale** : le traitement de vos données personnelles est rendu obligatoire par un texte de loi.

Durées de conservation (dans tous les cas et sur recommandations de le CNIL)

La plupart des données (informations de votre compte client, historique de commandes...) sont conservées tant que vous êtes un client « actif » et pendant une durée de 5 ans à compter de votre dernière activité. Vos données sont ensuite archivées avec un accès restreint pour une durée supplémentaire pour des raisons limitées et autorisées par la loi (paiement, demandes d'anciens documents comme une attestation de formation ...). Passé ce délai, elles sont supprimées.

Traitement/document	Durée recommandée	Justification
---------------------	-------------------	---------------

Gestion du personnel (dossier professionnel, dotations individuelles en fournitures, équipements, véhicules et cartes de paiement, action sociale et culturelle mise en œuvre par l'employeur...)	5 ans (en archivage intermédiaire) à compter du départ du salarié.	Article 2224 du code civil
Gestion du recrutement	Les données recueillies au cours du processus de recrutement devraient en principe être effacées dès qu'il devient clair que la candidature ne sera pas retenue par l'employeur ou sera retirée par le candidat. Après information de la personne, et sauf opposition de sa part, les dossiers de candidatures (candidats non retenus) peuvent être conservés 2 ans à compter du dernier contact avec le candidat en vue d'une demande d'emploi ultérieure. Les données peuvent être conservées 6 ans (en archivage intermédiaire) en cas de contentieux (par ex : discrimination).	Recommandation de la CNIL et Article 8 du code de procédure pénale
Gestion de la paie	5 ans à compter du versement de la paie éventuellement sur support informatique s'il offre des garanties de contrôle équivalentes au support papier. En cas de bulletins de paie remis sur coffrefort électronique : 50 ans, ou jusqu'aux 75 ans du salarié. Les informations nécessaires à l'établissement des droits du personnel, notamment des droits à la retraite, peuvent être conservées sans limitation de durée.	Article L. 3243-4 du code du travail et Recommandation de la CNIL
Gestion des réunions des instances représentatives du personnel	5 ans	Article 2224 du code civil (prescription civile)
Gestion de la téléphonie (Données relatives à l'utilisation des services de téléphonie : numéros appelés, numéros des appels entrants, etc.)	1 an	Article L. 34-2 du code des postes et des communications électroniques
Gestion de l'annuaire du personnel ou organigramme	Les données ne sont pas conservées au-delà de la période d'emploi de la personne concernée.	Recommandation de la CNIL
Document relatif aux charges sociales et à la taxe sur les salaires	3 ans	Articles L. 244-3 du code de la sécurité sociale et L. 169 A du livre des procédures fiscales
Gestion du 1% logement : Dossier de demande et d'attribution au titre du 1 % logement - Justificatifs de l'employé - Documents de l'organisme gestionnaire	5 ans	Article 2224 du code civil (prescription civile)
Géolocalisation des véhicules professionnels	2 mois (historique des déplacements) - 1 an pour optimiser les tournées ou à des fins de preuve des interventions effectuées, lorsqu'il n'est pas possible de rapporter cette preuve par un autre moyen. 5 ans pour le contrôle des horaires (s'il n'y a pas d'autres moyens moins intrusifs et seules les données relatives aux horaires effectués)	Recommandation de la CNIL
Contrôle des horaires par badge (suivi du temps de travail)	Les éléments d'identification ne doivent pas être conservés au-delà de 5 ans après le départ du salarié de l'entreprise. Les informations relatives aux horaires des employés peuvent être conservées pendant 5 ans. La conservation des données relatives aux motifs d'absence est limitée	Recommandation de la CNIL

	à une durée de 5 ans (sauf dispositions législatives contraires).	
Gestion de la restauration d'entreprise	En cas de paiement direct ou de prépaiement des repas, les données monétiques ne peuvent être conservées plus de 3 mois. En cas de paiement par retenue sur le salaire, la durée de conservation est de 5 ans.	Article L. 3245-1 du code du travail
Contrôle des accès par badge	Les données relatives aux accès doivent être supprimées 3 mois après leur enregistrement.	Recommandation de la CNIL
Gestion des sanctions disciplinaires	3 ans glissant (sauf amnistie). Possibilité de conserver en archive intermédiaire en cas de recours (5 ans pour discrimination par exemple)	Article L. 1332-5 du code du travail et Article L. 1134-5 du code du travail
Enregistrement des conversations téléphoniques sur le lieu de travail à des fins de formation	6 mois (si possible, enregistrement « tampon ») - 1 an pour les comptes rendu des conversations et grilles d'analyses	Recommandation de la CNIL
Mandats des représentants du personnel - nature du mandat et syndicat d'appartenance	6 mois après fin du mandat	Article L. 2411-5 du code du travail
Organisation du travail (agendas professionnels, gestion des tâches)	Temps de la période d'emploi de la personne concernée (maximum)	Recommandation de la CNIL
Registre unique du personnel	5 ans à compter de la date à laquelle le salarié ou le stagiaire a quitté l'établissement. En l'espèce, il s'agira de la date à laquelle le dernier salarié a quitté l'établissement.	Article R. 1221-26 du code du travail
Gestion de la mutuelle d'entreprise	12 mois à compter de la fin du contrat de travail	Durée de conservation des droits à la mutuelle
Gestion des entretiens professionnels obligatoires	6 ans à compter de l'entretien	Article L. 6315-1 du code du travail

Quelles sont les mesures prises pour sécuriser mes données ?

L'ASSOCIATION BASE prend des mesures techniques et organisationnelles pour interdire l'accès non autorisé ou la divulgation de données :

- L'accès à nos locaux et à nos environnements informatiques sont sécurisés.
- L'accès, le partage et le transfert de données sont sécurisés.
- Nos collaborateurs amenés à accéder aux données personnelles sont formés aux exigences de confidentialité.

Qui sont les destinataires de mes données ?

Transmission des données aux référents formation

Les données que nous collectons peuvent être transmises aux prescripteurs des formations dans le cadre des finalités mentionnées ci-avant, principalement dans le cadre de la réalisation.

Partage des données

Nous ne partageons ou revendons en aucun cas les données.

Comment exprimer mes choix sur l'usage de mes données ?

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement ou formuler une opposition concernant les usages de vos données :

- **Par e-mail** à dpo@baseformation.fr
- **Par courrier** à l'adresse : ASSOCIATION BASE
À l'attention du DPO
3 RUE JEAN Lurçat
24100 Bergerac

Quels sont mes droits au regard de l'utilisation des données personnelles ?

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) en écrivant à dpo@associationbase.fr ou par courrier.

Pour nous permettre de répondre rapidement, nous vous remercions de nous indiquer vos nom(s)/prénom(s), société, adresse e-mail professionnelle utilisée dans votre relation, ainsi que la modification souhaitée. Certaines demandes d'exercice de vos droits (droit d'accès) devront être accompagnées de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature afin de vérifier votre identité et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Vous disposez par ailleurs du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission responsable de la protection des données personnelles dans votre pays.

L'ASSOCIATION BASE à désigner un Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) chargé de garantir la protection des données personnelles.

Vous pouvez le contacter à l'adresse dpo@associationbase.fr

Mes données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?

Vos données personnelles sont hébergées et traitées en France.